

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-158

OBJET : Arrêté de stationnement place du Marché, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay pour un rallye touristique de véhicules électriques

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par le SDEC ENERGIE, esplanade Brillaud de Laujardière à CAEN visant à faire réserver des places de stationnement place du Marché à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder au stationnement de plusieurs véhicules le samedi 17 septembre 2022 à partir de 8h30 ;

ARRÊTE

Article 1 – Trente places de stationnement sont réservées place du Marché le samedi 17 septembre 2022 pour l'organisation d'un rallye touristique de véhicules électriques.

Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le SDEC ENERGIE.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 26 août 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

